

## ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE EN DANGER...

### La FCPE 06 continue son combat en zone d'éducation prioritaire.

Le gouvernement modifie la politique d'éducation prioritaire en créant les collèges ambition réussite. Dans notre département, seuls trois collèges seront concernés à la prochaine rentrée : l'Ariane, les Moulins et Bon voyage. Les moyens spécifiques ZEP attribués aux zones de Carros, Vallauris et Cannes seront conservés à l'identique de l'existant pour la rentrée 2006. Cependant, l'Inspecteur d'académie ne prend aucun engagement pour la rentrée 2007. Nos ZEP sont en danger. Tous ces secteurs ont été classés en ZEP avec des critères bien précis fondés sur la pauvreté, le chômage, le taux de redoublement, le pourcentage de population issue de l'immigration.

Malgré un contexte social difficile qui perdure, les parents d'élèves FCPE 06 constatent avec regret la disparition progressive de nos acquis. La scolarité avant 3 ans se raréfie, les effectifs par classe grossissent, les fermetures de classes ont lieu chaque année et notre ministre de l'intérieur, M. Sarkozy ose parler de dépôt de bilan pour les secteurs en ZEP. Ces nouvelles attaques s'inscrivent dans la continuité de ses actes et de ses paroles ; d'ailleurs notre gouvernement pencherait davantage pour une permanence de police devant les établissements scolaires, voire à l'intérieur. Il ne répond pas aux demandes des gens qui sont sur le terrain et agit sans concertation. A cette mesure, visant la répression, s'ajoute le nouveau dispositif de l'éducation nationale qui ne touchera qu'un petit quart

des établissements de ZEP et, qui se fera à moyens constants, c'est à dire sans moyens budgétaires spécifiques. Cet effet d'annonce aura un faible retentissement par rapport aux énormes besoins dans ces secteurs populaires. Ces nouvelles mesures écartent complètement la scolarisation avant 3 ans et cette même jeunesse si souvent décriée pourra être en apprentissage dès 14 ans. Ces mesures inefficaces constituent une remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. La société toute entière en est un peu coupable mais le gouvernement porte une lourde responsabilité.

La FCPE 06, profondément indignée s'insurge contre ces dispositifs qui vont à l'encontre d'une école respectueuse de l'égalité des chances. La FCPE 06 dénonce le manque de respect, de reconnaissance, de justice envers cette jeunesse vivant dans ces secteurs populaires et où se trouve la population la plus précarisée.

Une pétition ayant pour objet d'insister sur nos acquis en ZEP et sur les besoins en poste est lancée, elle atteint 1700 signatures. Le combat continue, la carte scolaire s'appauvrit, (disparition de 60 postes dans les collèges de l'académie, 12 postes dans les écoles des Alpes-Maritimes sans compter la suppression des postes administratifs. Pour tous contacts, adressez-vous à la FCPE 06, siège social, 6 rue de France, tel : 04.93.88.50.00.

Nous devons être entendus, la jeunesse de ces secteurs défavorisés doit pouvoir prétendre à l'espoir.

Geneviève Fenoglio

Responsable Commission ZEP FCPE06

**La maison départementale du handicap (MDPH)** a ouvert ses portes depuis le 2 janvier (27 bd Paul Montel à Nice ou MDPH 06 Nice Leader Bât Ariane 66 rte de Grenoble au conseil général) Accueil sur place du lundi au vendredi de 9h à 13h (après-midi sur RV).

Les 85 000 personnes handicapées recensées dans les A-M ont désormais un guichet unique (services administratifs, médico-sociaux, salle de documentation et d'orientation professionnelle...).

**Une attention particulière sera-t-elle portée aux enfants handicapés encore trop nombreux à être refoulés aux portes de nos écoles, faute de places...**

Accueil téléphonique N° vert 0 805 560 580 du lundi au samedi de 8h30 à 20h

Site Internet [www.mdph06.fr](http://www.mdph06.fr)

**Actuellement le décret relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap est extrêmement flou. En principe une circulaire devrait paraître prochainement et lever certaines incertitudes.**

Nous prendrons contact avec l'inspecteur AIS du département pour la mise en place des nouveaux dispositifs dans l'éducation nationale, la façon dont l'académie envisage la scolarisation des enfants handicapés, les équipes de suivi de scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, les personnes référentes pour ces enfants et leur famille ...en clair comment cela va fonctionner.

Un représentant parent d'élèves et trois suppléants devraient siéger à une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

# FCPE ALPES MARITIMES 06

#### FCPE services :

Tél. : 04 93 88 50 00

Fax : 04 93 87 22 05

E.mail :

[fcpe06@wanadoo.fr](mailto:fcpe06@wanadoo.fr)

Site : [www.fcpe06.org](http://www.fcpe06.org)

#### Ouverture du siège :

Du lundi au vendredi

matin : 8h30 à 13h.

Après-Midi : lundi et

jeudi de 14h à 16h

#### Permanences

d'administrateurs

le mardi soir à

partir de 19h.

# RENTRÉE 2006

Les restrictions du budget 2006 de l'Éducation nationale ne répondent pas aux attentes des parents. Ainsi, la fermeture de classes augure de graves difficultés de fonctionnement pour la rentrée 2006/2007. La suppression de postes d'enseignants, d'administratifs et de surveillants, tandis que le gouvernement prétend donner priorité à la bataille de l'emploi, conduit à la dégradation de la vie collective dans de nombreux établissements scolaires.

- ⇒ Dans le premier degré, la baisse de 12 postes d'enseignants ne permettra pas de faire face à l'accueil des élèves attendus. Dans le second degré, 50 à 60 suppressions de postes sont prévues dans notre académie. Au lieu de mettre à profit la baisse de la démographie scolaire (prévision de 200 écoliers en moins) en améliorant enfin les dispositifs de traitement de la difficulté scolaire, on opte pour de nouvelles restrictions de moyens.
- ⇒ La suppression de postes d'enseignants du second degré aura des conséquences directes sur les dotations horaires globales.

## En bref

*Dans le primaire, les effectifs augmenteront de 42 700 élèves alors que 1 500 postes ont été supprimés. Dans le secondaire, c'est 32% de baisse des recrutements !*

## MOINS 22 POSTES POUR LES 602 ECOLES DES ALPES MARITIMES

Au menu du CDEN le 7 février : 22 fermetures dont 2 en élémentaire ZEP pour 12 ouvertures.

**Fermetures en maternelle :** *Henri Wallon* (Grasse), *Primevères* (Mandelieu), *Devens* et *Cabrières* (Mougins), *Sospel* (Sospel), *Daudet* (Valbonne)

**Fermetures bloquées en maternelle :** *Drap village* (Drap), *Mistral* (Mandelieu)

**Fermetures en élémentaire :** *Cap d'Antibes* (Antibes), *La Calade* et *Olivari* (Biot), *Daudet 1* (Cagnes/mer), *Bocca Nord 2* et *Maurice Alice 1* (Cannes), *Paul Eluard* (Carros), *Ricolfi* (Contes), *Saint-Marti*, *Gioue* (Mougins), *Saint-Charles* (Nice), *Saint-Roch2* (Nice), *Caucade* (Nice), *Jules-Ferry 2* (Nice), *Mantega* (Nice) et *Chagall* (Vence)

**Fermetures bloquées en élémentaire :** *Application Cimiez* (Nice), *les Oliviers* (Nice), *les Acacias* (Nice), *les Tilleuls* (Escarène), *Tourrettes-sur-Loup* (Tourrettes-sur-Loup), *école française à Vintimille*

Suppression de 3 postes d'Adaptation et Intégration Scolaire (**AIS**) dans les écoles de *Cougoussoles* (Cannet), *Toreille* (Vence) et *IME Berlioz* (Nice)

**Ouvertures en élémentaire :** *Escragnoles*, *Félix* (St Vallier), *Villars/var*, *la Bollène vésubie*, *Beuil*, *Gambetta* (Cagnes/mer), *les Serraires* (Colomars), *Bon voyage*, *St Antoine Ginestière*, *Pasteur* (Nice), *la Turbie*, *Gattières*

**Ouvertures à suivre :** *Auber*, *Cimiez*(nouvelle école à Brancolar) et *Merle* (Nice), *Aspremont*

**Ouvertures en maternelle :** *Eluard* (Carros)

Régularisation de poste ouvert l'année dernière : *Bon voyage*, *Ariane manoir*

**Ouvertures à suivre :** *Centre* (Beausoleil), *Broussailles* (Cannes), *Cimiez Appl.* (Nice)

La FCPE06 appelle les conseils locaux à exprimer leurs besoins et leurs exigences ; la réussite de tous les élèves est en jeu. Elle soutient les actions en cours, à l'école *Mantega* à Nice, à l'école Internationale de *Vintimille*. Pour toutes les actions que vous souhaitez mener dans les écoles pénalisées, prenez contact avec le secrétariat au 04 93 88 50 00, ou par courrier électronique [fcpe06@wanadoo.fr](mailto:fcpe06@wanadoo.fr) et nous pourrons vous apporter notre soutien.

**L'amélioration du service public de l'éducation au service de la réussite de tous les enfants est une priorité pour la réduction des inégalités.**

## PREMIER DEGRE : EN BREF

### - Relais téléphonie mobile, école St Roch :

La réunion à laquelle participaient des représentants FCPE contre l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la toiture d'un immeuble voisin à l'école de Saint-Roch a permis aux élus de mesurer la détermination et la lucidité des parents d'élèves. Bouygues Télécom a décidé de surseoir à l'installation du re-

lais et retarde le démarrage des travaux « dans le but de pouvoir échanger avec les parents d'élèves et leur communiquer toutes les informations nécessaires pour les rassurer. Dans le même temps, leur ingénierie étudie la faisabilité de solutions alternatives ».

- **La nouvelle maternelle Ronchèse** de 1 000m<sup>2</sup>, rue Biscarra qui accueille 118 élèves depuis

septembre 2005 (4 classes archi pleines). Montant des travaux 2.7 millions d'euros

- La mobilisation du conseil local de **l'école de Vintimille** a permis le blocage au lieu de la fermeture.

- **Trois postes de professeurs des langues vivantes itinérants dans le haut pays sont menacés de suppression !**

## CARTE SCOLAIRE DANS LE 2<sup>nd</sup> DEGRE

**A la prochaine rentrée, nous allons perdre 1,8% des moyens soit environ 60 professeurs alors que la baisse des effectifs élèves ne sera que de 1%.**

La baisse de la DGH conduira à « un retrait saupoudrage » mais qui poursuivra la baisse de la qualité amorcée depuis 2002. Les projets d'établissements vont progressivement se vider de leur originalité et se recentrer sur les seuls enseignements obligatoires.

**Nous appelons les CA à refuser d'adopter les répartitions de DGH proposées par les chefs d'établissement.**

## SECOND DEGRE : DGH DES COLLEGES

La suppression d'une 1/2 heure en 5<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup> sur l'heure non affectée prévue par arrêté ministériel pour chacune de ces classes est le moyen qui a été retenu par le ministre pour financer les 1000 postes d'enseignants supplémentaires pour les futurs collèges « ambition réussite ».

Les annonces de moyens supplémentaires pour les zones sensibles sont mensongères. En fait, il n'y en a aucun. On réduit les possibilités de dédoublement ou d'aide aux élèves en difficulté en ponctionnant 1/2 dans chaque classe du cycle central, dans tous les collèges y compris ceux des ZEP. Pourtant, c'était la destination de ces heures non affectées.

*Sur le plan juridique : Ces réductions de DGH par suppression de 1/2 non affectée en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> n'ont aucune base légale. L'arrêté du 14 janvier 2002 paru au BO n°8 du 21 février 2002 n'a pas été modifié. Les classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> doivent réglementairement bénéficier d'une heure non affectée (globalement 26 heures hebdomadaires par division de 5<sup>ème</sup> et 29 heures hebdomadaires par division de 4<sup>ème</sup>).*

L'Inspecteur d'académie des Alpes Maritimes nous a indiqué qu'il réintégrerait dans la DGH la 1/2 heure restante au titre de l'autonomie des établissements.

Nous nous sommes opposés à cette pratique et demandons le respect des horaires légaux.

**Dans les CA des collèges, il convient d'exiger que le quota horaire réglementaire soit maintenu dans toutes les classes. Nous vous conseillons de voter contre la répartition de la DGH et de demander à l'inspecteur d'académie d'exercer son contrôle de légalité sur la délibération.**

## RESTAURATION SCOLAIRE : À TABLE !

**La question de la restauration scolaire pose de multiples problèmes, suscite de nombreuses interrogations, au niveau de la qualité du service, de la diététique, du coût des repas et de l'accès, encore trop restreint pour les enfants des familles en difficulté, à un repas complet dans la journée.**

La cantine dans l'enseignement primaire relève de la compétence de la ville. Les municipalités choisissent généralement de faire appel à une société de restauration extérieure plutôt qu'à l'auto-gestion.

Opter pour la stratégie du mieux-disant peut se traduire par une baisse de la qualité des repas. Préserver la santé de nos enfants et répondre à leurs besoins énergétiques passe par moins de matières grasses, plus de calcium, de fer, de fibres

et de vitamines, et de produits frais. Ce sont nos exigences. Nous n'acceptons pas qu'une société vende du gras au prix du muscle !

Prévenir l'obésité chez les enfants implique des grammages majorés de certains produits qualitatifs.

Or, l'UFC- Que choisir a révélé, suite à une très récente enquête dans 100 **cantines scolaires**, que près de la moitié des communes ne respectaient pas les recommandations diététiques élé-

mentaires.

Quant à la baisse du prix du repas facturé par le délégataire, elle doit être répercutée sur le prix facturé aux familles qui payent suffisamment cher pour que la qualité des repas ne soit pas la cinquième roue du carrosse. Par ailleurs, le dispositif mis en place pour permettre aux enfants présentant des allergies de manger à la cantine ne doit pas représenter un surcoût pour les familles. Compter sur le dévouement du personnel de

cantine que ce soit dans la présentation des mets, dans la confection des desserts et des entrées, des assaisonnements maison ou de la découpe des aliments est important. Les « dames de la cantine » doivent trop souvent relever le défi dans la recherche d'une amélioration de la prestation et dans la qualité de l'écoute avec les familles dans des salles de restauration trop souvent bruyantes, ou aux cuisines satellites non réglementaires.

**La FCPE 06 encourage les parents d'élèves élus dans les Conseils d'Administration du second degré à pointer du doigt les restrictions faites aux fonds sociaux qui permettraient aux enfants des familles les plus démunies d'accéder aux services de cantine. Dans certains établissements les fonds sociaux du dernier trimestre 2005 n'ont pas été versés, ce qui entraîne des situations d'exclusion.**

**Dernière minute : l'Assemblée Nationale vient de voter la fin de l'interdiction du travail de nuit pour les jeunes en apprentissage. La FCPE dénonce cette régression inacceptable !!!**

### L'APPRENTISSAGE JUNIOR

Les députés ont approuvé la mise en place d'un système d'apprentissage à partir de 14 ans prévu dans le projet de loi sur l'égalité des chances. La formation d'apprentis juniors comprendra 2 phases : l'apprentissage junior initial avec initiation aux métiers à partir de 14 ans et l'acquisition d'un socle commun de connaissances durant la 1<sup>ère</sup> année ; l'apprentissage junior confirmé avec un contrat d'apprentissage à partir de 15 ans. Le texte prévoit que les apprentis pourront interrompre leur formation et réintégrer le collège. Un tutorat chargé du suivi de l'élève en apprentissage a été instauré. En adoptant un tel dispositif, la France renonce à l'obligation scolaire à 16 ans. Le gouvernement renforce ainsi la discrimination scolaire.

Les chiffres de l'apprentissage junior : la durée sera de 1 à 3 ans ; la rémunération du jeune ne pourra être inférieure à 50% du SMIC et sera exonérée d'impôt ; les entreprises embauchant des apprentis bénéficieront de 1600€ de crédit d'impôt.

#### Pièces jointes :

1. Encart Départemental Janvier 2006
2. Compte-rendu commission 2nd degré 15.12.05
3. Déclaration CDEN 7.02.06
4. École et Société

Bulletin réalisé grâce aux cotisations des adhérents et au soutien financier du Conseil Régional.

# COMMISSION SECOND DEGRE

La commission 2<sup>nd</sup> degré a travaillé sur deux thèmes :

1. RESTAURATION SCOLAIRE
2. TRANSPORTS SCOLAIRES

La restauration scolaire : cette question préoccupe l'ensemble des familles et il est nécessaire de s'en saisir tant pour ce qui concerne les tarifs que la qualité.

Nos propositions :

- ❖ La FCPE 06 demande à ce que les tarifs de cantine soient adoptés par les CA nouvellement élus et non par les équipes en place en juin.
- ❖ La FCPE 06 demande que soient présentés tous les éléments financiers permettant une prise de décision éclairée (compte de résultats de l'année précédente, état du compte de dépenses au moment de la prise de décision, compte de résultats prévisionnel pour l'année en cours). L'adoption systématique d'augmentations ne se justifie pas forcément.
- ❖ La FCPE 06 préconise le vote à bulletin secret pour l'adoption des tarifs de cantine. Les parents FCPE doivent le demander. Il est obligatoire dès lors qu'il est demandé.
- ❖ La FCPE 06 souhaite que l'augmentation (lorsqu'elle est justifiée) soit uniforme pour tous les convives. Le tarif élève doit être le plus bas possible.
- ❖ La FCPE 06 rappelle que la fréquentation de la cantine est un droit et qu'il faut se battre pour refuser toute exclusion. Les parents FCPE doivent exiger la communication des tableaux récapitulatifs des fonds sociaux cantine, collégiens et lycéens.
- ❖ La FCPE 06 demande que le règlement de fonctionnement de la cantine prévoit les modalités de règlement en plusieurs fois de la facture trimestrielle cantine ainsi que les modalités d'attribution des fonds sociaux.
- ❖ La FCPE 06 demande la mise en œuvre d'un tarif unique du repas où que l'élève soit (dans la région ou dans le département). Le conseil général a émis un avis favorable à cette demande lors du dernier CDEN et s'est engagé à y travailler. A ce jour, l'écart entre le prix repas le plus bas et le plus haut est de 20%. La région n'a pas répondu à notre demande pour les lycées et lycées pro.
- ❖ La FCPE 06 exige que soient prises en compte les demandes de repas régime. Cela ne peut constituer un motif d'exclusion.
- ❖ La FCPE 06 rappelle qu'elle s'oppose au prélèvement FARPI et à la participation aux charges communes. Le prix payé par les familles doit être entièrement destiné à la qualité de l'assiette.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports : lors du dernier congrès départemental, cette question est revenue très fortement au chapitre des préoccupations des parents d'élèves. Depuis la création des communautés de communes et d'agglomérations, la situation s'est encore complexifiée, chacun se renvoyant la balle pour ne surtout pas répondre aux usagers.

- Le FCPE 06 demande la mise en œuvre d'un schéma régional des transports incluant tous les niveaux de responsabilité (région, département, communes). Nous attendons un réseau cohérent des transports permettant aux usagers de bénéficier d'une parfaite adéquation entre chaque moyen de communication.
- La FCPE 06 demande l'adoption d'un titre unique de transport (style carte orange).

**La FCPE 06 appelle les conseils locaux à désigner un responsable unique transports par communauté de communes et d'agglomérations. Envoyez-nous vos coordonnées pour que nous les communiquions aux instances. Vous serez l'interlocuteur pour les conseils locaux de chacune des communautés de communes et d'agglomérations.**

### EN BREF

- ❖ Selon l'ADEME (Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), deux tiers des élèves de 6-11 ans se rendent chaque jour à l'école en voiture alors que le trajet moyen n'excède pas 1 km en ville. Chaque famille doit normalement gérer entre 8 et 20 trajets d'école par semaine. Voici des années que nous demandons aux communes de développer la gratuité des transports domicile/école/domicile, le ramassage scolaire, les trottoirs permettant la circulation piétonnière... Diminuer l'usage de la voiture, c'est aussi protéger l'environnement et promouvoir le développement durable pour nos enfants.
- ❖ La CFT, une société française à capitaux espagnols, gère, depuis janvier 2006, le marché de transport public de la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis. Si ce nouveau délégataire a été retenu car 15% moins cher que ses concurrents, une vigilance est de mise pour que les usagers que nous sommes ne soyons pas les victimes de cette baisse !
- ❖ Un appel d'offres est lancé pour le marché des transports à Grasse. A suivre ...
- ❖ La modernisation de la ligne Nice-Sospel-Breil-Tende-Cunéo par l'Etat et les gestionnaires des voies ferrées est à l'évidence nécessaire : + de 29% d'usagers en 3 ans de cette ligne de 44km qui relie des communes isolées, un nombre croissant d'actifs et de jeunes étudiants et lycéens qui habitent ces communes.
- ❖ Il en est de même pour la voie ferrée du tronçon Drap-Breil.
- ❖ Grand succès de la ligne de chemin de fer Cannes-Grasse rouverte le 26 mars après 67 ans de fermeture à raison d'un train par heure, de 6h à 22h30. La région qui a financé ces travaux (48 millions + 5 millions d'aménagement des gares) ne s'est pas trompée !

## ECOLE ET SOCIÉTÉ

**La violence en milieu scolaire** est devenue une préoccupation sociétale. Elle est malheureusement loin d'être abordée comme il faudrait.

La presse fait état d'une escalade terriblement inquiétante, qui justifierait des mesures d'exception. L'affolement et le discours de la décadence ou à l'inverse la négation rassurante empêchent de donner une évaluation claire.

Les statistiques officielles montre le sous enregistrement des actes de violence, qui est plus présente qu'on ne le dit. Car elle se manifeste rarement par des actes graves et exceptionnels. Il s'agit surtout d'accumulation, de répétition, d'usure et d'oppression. Pour les élèves, la violence c'est le manque de respect, les insultes, le racisme, les vols, les coups et le racket. Ce harcèlement des victimes induit l'échec scolaire.

Comment se contenter d'une analyse politique qui lie la violence à une décadence générale de la société et à un trop-plein de pédagogie et prône le retour à l'autorité, à l'ordre et aux manières fortes ?

Si le laisser-aller est négatif, les dérapages sécuritaires actuels sont extrêmement dangereux. L'autoritarisme, la violence institutionnelle, loin de réduire la violence scolaire, empêchent la mise en place de routines de prévention dans la pratique ordinaire des enseignants.

Réfléchir aux passages à l'acte et essayer de les prévenir en nouant le dialogue avec celui qui est à deux doigts de déraiper, l'écouter, décrypter les agressions verbales, lui donner des perspectives de réparation... Comprendre n'est pas excuser, ni renoncer à sanctionner, mais adapter la sanction à l'acte individuel.

**Le programme d'aide à la Parentalité**, que la FCPE06 a mis en place, est une des réponses aux problèmes d'éducation que les parents connaissent avec leurs enfants. La démarche est à l'opposé du contrat de responsabilité parentale confié aux Conseils Généraux en liaison avec les services académiques.

La FCPE06 dénonce le contrat de responsabilité parentale annoncé par le gouvernement dans le cadre du projet de loi sur l'égalité des chances. La FCPE s'inquiète de « la mise en place d'une politique de contrôle social et moral, une sorte de police des familles ». Ces dernières « n'attendent pas du gouvernement des injonctions éducatives, des normes moralisantes, mais, pour nombre d'entre elles, un logement décent, un travail et le droit à la santé ».

Les familles sont orientées soit vers l'aide sociale, soit vers les psychiatres. Elles sont même sanctionnées, avec la suspension de leurs allocations familiales et stigmatisées, dans un système qui consiste à transformer les victimes en coupables...

### **Racisme et Discrimination à l'École**

*Une école de plus en plus ressentie comme discriminatoire*

**L'école protégerait encore du racisme, mais la situation irait en s'aggravant.**

Selon une enquête réalisée pour le Mrap, sur la perception par les jeunes du racisme et des discriminations à l'école, "le milieu éducatif offre en apparence une protection (contre le racisme) par rapport à d'autres milieux". L'étude a été réalisée avant les troubles de novembre dernier. Elle montre qu'un élève sur deux perçoit le monde du travail comme raciste. La police est elle aussi accusée. L'enquête réalisée sur la discrimination dans le milieu scolaire cite comme premiers responsables du racisme les élèves eux-mêmes. La banalisation de l'expression du racisme par les plaisanteries, les injures dépasse le seuil de tolérance car pour 71% elle est tolérée entre les élèves. Mais elle signale aussi le "mépris" des enseignants et des politiques scolaires discriminantes dans la constitution des classes, l'orientation, l'affectation dans les établissements scolaires.

**« le racisme est essentiellement un mépris,... l'origine de ce mépris est une absence de confiance en soi ; son aboutissement est une destruction de soi-même. » Albert Jacquart**

### **Le contrat première embauche (CPE),**

un sous-contrat pour les moins de 26 ans qui aggrave la précarité des jeunes et permet à l'employeur, durant les 2 premières années, de licencier le salarié sans justifier sa décision, cristallise la colère des jeunes. Notre pays a besoin d'emplois qualifiés. La lutte contre le chômage des jeunes ne doit pas servir d'alibi à la destruction du code du travail. L'avancée sociale passe par des jeunes diplômés et ayant des qualifications professionnelles et non la généralisation de la précarité, une politique d'abaissement et de chantage des salaires au nom de ce que l'on nomme réalisme économique qui n'est autre que le dogme de la libre concurrence.

# CDEN du 7 février 2006

## Déclaration préliminaire FCPE 06

(CDPE 06 6 rue de France 06000 Nice)

**Être parent d'élèves, c'est réaffirmer notre attachement à un service public de qualité, c'est soutenir pour tous les enfants le droit à l'école, c'est dénoncer des restrictions budgétaires qui mettent en péril la mission de l'école de la république.**

La baisse prévisionnelle du nombre d'élèves, pour la rentrée 2006, dans notre académie, ne justifie pas les restrictions du budget de l'éducation : la dotation de 0 poste pour notre académie, c'est-à-dire de nombreux postes en moins pour le département des Alpes Maritimes et pour la première fois des postes « rendus » afin de doter un autre département, est inquiétante. Elle ne doit pas nous faire accepter que des postes d'enseignants soient supprimés, que des classes soient fermées, que la Dotation Globale Horaire soit réduite, que les secteurs prioritaires soient redéfinis.

**Notre académie accueillera quelques élèves en moins, qu'elle s'attache à renforcer les acquis, à améliorer le quotidien des enfants et des enseignants, à accompagner ceux qui sont en rupture d'école, à soutenir la politique de l'éducation prioritaire, à mettre en œuvre un véritable projet éducatif.**

La qualité de l'enseignement est mise à mal par la soumission de la mission éducative aux seuls impératifs économiques. Il ne devrait aucunement être question de s'alarmer de l'importance du budget de l'éducation et de s'attacher à le réduire, mais bien de prendre conscience que l'avenir d'une société se bâtit sur l'éducation de la jeunesse. La grandeur de la mission éducative doit être la priorité. L'accès à la connaissance, le développement des compétences, l'ouverture à l'esprit critique forment l'adulte et le citoyen de demain.

**Sans emphase, c'est pourtant ce type de discours qui doit être opposé aux maigres propositions du projet Collège Ambition Réussite, aux alarmantes mesures de l'apprentissage précoce, aux questions que soulève la mise en place de la 3<sup>ème</sup> découverte professionnelle, à la ridicule ponction d'une demi heure de cours dans les classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> en vue de les redistribuer, à l'oubli de l'importance de la scolarisation précoce des enfants issus de populations dites défavorisées.**

La lutte contre l'échec scolaire et pour l'égalité des chances ne peut en aucun cas passer par le mépris des revendications de notre jeunesse, par l'imposition d'une politique sécuritaire, par la lente asphyxie du service public de l'éducation.

Nos jeunes descendent aujourd'hui dans la rue, c'est aussi pour s'insurger contre ce type de discours.

